

COMMUNE DE SOUPROSSE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la Commune par cet article, dont un extrait figure ci-après :

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1, modifié par ordonnance n°2011074 du 26 novembre 2018, art 6, et modifié par la loi n°2011317 du 28 décembre 2018, article 191(V)

« ...Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article... »

Cette note est disponible sur le site internet de la Commune www.souprosse.fr

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2020 du budget principal et budgets annexes de la commune de SOUPROSSE.

Le compte administratif a été approuvé en date du 22 Mars 2021 par le conseil municipal.

En 2020, la commune compte 3 budgets :

- **Budget principal**
- **Budget annexe irrigation**
- **Budget annexe Lotissement Les Terrasses de l'Adour**

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget 2020 a été voté par le conseil municipal le 09 Avril 2020.

La section de fonctionnement présente un budget équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 300 218,00 €

D'ici 2023, 100 % des foyers vont bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation afférente à leur résidence principale. La commune conserve un pouvoir sur les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le conseil municipal a reconduit les taux suivants pour 2020 :

Taxe foncière sur le bâti : 14,82 %

Taxe foncière sur le non bâti : 42,93 %

La section d'investissement s'équilibre avec un montant de dépenses et de recettes de 1 258 200,00 €.

1- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement 2020

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, les indemnités des élus, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de matières premières, l'atténuation de produits, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts.

Etat des dépenses de 2017 à 2020

CHAPITRES	DEPENSES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	238 573,25	210 757,23	260 605,97	256 470,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	357 599,58	350 690,85	359 127,83	377 852,09
014	Atténuations de produits			16 073,00	16 437,00
65	Autres charges de gestion courante	84 947,68	86 837,77	91 981,15	88 447,95
66	Charges financières	41 266,58	38 233,04	35 138,16	32 834,64
67	Charges exceptionnelles	17 904,10	750,00	727,25	1 000,49
68	Dotations provisions semi-budgétaires				700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 138,83	5 277,15	5 277,15	55 283,15
	Total dépenses fonctionnement	866 430,02	692 546,04	768 930,51	829 026,05

Les dépenses de fonctionnement ont subi une augmentation de 7,82 % par rapport à 2019.

Le chapitre 011 charges à caractère général présente une légère diminution. Le compte 60631 est en nette diminution – 23,09 % ; les travaux en régie pour la construction de la Maison d'Assistants maternelles étant terminés. Les dépenses en matière d'eau et d'énergie sont en augmentation suite au prêt des cuisines de la salle polyvalente pour l'entreprise DUPERIER suite au sinistre survenu à l'usine fin 2019. Les dépenses de réception et autres services extérieurs (repas de l'EHPAD livrés à l'école) sont en diminution suite à l'impact de la crise sanitaire (fermeture école et annulation manifestations).

Les charges de personnel sont en augmentation de 5,21 % , suite à la revalorisation du salaire de l'apprenti, la mise en place du RIFSEEP et l'attribution d'une prime COVID à l'ensemble du personnel ; de plus l'agent en contrat aidé CUI PEC a été présent toute l'année 2020.

L'effectif du personnel communal est composé comme suit :

- 8 agents titulaires à temps complet
- 1 agent titulaire à temps non complet
- 1 CDD
- 1 contrat CUI PEC (parcours emploi compétences)
- 1 contrat apprentissage

L'article 739223 représente les dépenses liées au FPIC pour un montant de 16 019,00 €.

Les autres charges de gestion courante sont en diminution. Cela s'explique principalement par les travaux d'extension EP (éclairage public) Route de Meilhan achevés en 2019.

Les charges financières sont toujours en diminution (fin du prêt achat tracteur en 2020).

Les amortissements représentent 5 277,15 € (enfouissements réseaux).

Recettes de fonctionnement 2020

Les recettes de fonctionnement en 2020 sont réparties comme suit :

- Recettes encaissées au titre des redevances cantine, accueil périscolaire et transport ALSH : 26 328,31 €
- Mise à disposition de locaux au profit de la MAM pour 12 093,79 €
- Mise à disposition personnel communal
 - o Auprès de la CCPT pour les TAP et l'instruction des ADS : 13 562,84 €
 - o Auprès de l'ASA de JEANDELAMOU et Commune de Meilhan : 4 060,00 €
- Les impôts locaux et taxes : 565 105,99 € sont en augmentation de 3,98 %
- Les dotations représentent une part importante des recettes de la collectivité (DSR en augmentation de 9,32 %) malgré la baisse de la DGF
- Les revenus des immeubles pour 92 310,21 € (loyers communaux et réservations de salles)
- Les immobilisations corporelles concernent les travaux en régie effectuées par le personnel communal pour un montant de 101 020,83 € (principalement les travaux à l'ancienne poste et au multiple rural).

Etat des recettes de 2017 à 2020

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
013	Atténuations de charges	5 962,41	712,47	439,68	736,56
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	62 715,49	85 190,66	91 106,50	93 872,77
73	Impôts et taxes	491 984,90	510 844,25	543 475,67	565 105,99
74	Dotations, subventions et participations	228 321,54	216 257,25	214 515,26	229 737,21
75	Autres produits de gestion courante	91 730,52	94 932,18	96 639,25	94 458,02
76	Produits financiers	6,09	6,09	6,09	6,09
77	Produits exceptionnels	66 615,15	28 263,54	13 890,78	48 003,16
002	Excédent de fonctionnement reporté	733 382,61	622 975,02	526 565,11	384 783,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	207 551,02	59 929,69	145 944,48	122 458,83
	Total recettes de fonctionnement	1 888 269,73	1 619 111,15	1 632 582,82	1 539 162,13

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement) Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement de la dette en capital.

La CAF brute 2020 s'élève à 331 330 €.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette 2020 s'élève à 251 536,00 €.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

2- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec des projets d'investissement (DETR, Fonds européens, fonds de concours, ...), le recours à l'emprunt.

Dépenses d'investissement 2020

Etat des dépenses de 2017 à 2020

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	102 747,34	103 590,16	80 391,57	84 161,60
21	Immobilisations corporelles	371 839,72	167 110,89	48 991,48	244 600,91
23	Immobilisations en cours	56 549,58	61 763,37	171 000,78	407 414,89
26	Participations et créances rattachées à des participations				
001	Déficit d'investissement reporté	172 412,46	353 354,69	26 585,57	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	207 551,02	59 929,69	145 944,48	122 458,83
041	Opérations patrimoniales	66 861,79		282 120,11	
	Total dépenses investissement	977 961,91	745 748,80	755 033,99	858 636,23

Les principales dépenses d'investissement de la collectivité réalisées en 2020 :

Opération 1802 : Maison d'Assistantes Maternelles 28 528,44 €

Opération 1804 : Réhabilitation Immeuble ancienne Poste en 2 logements 61 909,88 €

Opération 1803 : Boulodrome – salles associatives 48 567,02 €

Opération 1903 : bâtiment rucher école 31 323,60 €

Opération 1907 : Construction d'un multiple rural 272 399,55 €

Opération 2001 : Achat tracteur 70 320,00 €

Opération 2004 : construction 2 logements mitoyens au Pourqué 37 870,17 €

Recettes d'investissement 2020

Etat des recettes de 2017 à 2020

CHAPITRES	RECETTES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	272 922,50	481 962,05	447 503,13	527 426,19
13	Subventions d'investissement reçues	157 714,10	230 924,43	27 304,79	168 873,04
16	Emprunts et dettes assimilés	970,00	450,00	660,00	232 400,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	549,60	0,00	
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	7 831,19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 138,83	5 277,15	5 277,15	55 283,15
041	Opérations patrimoniales	66 861,79	0,00	282 120,11	
	Total recettes investissement	624 607,22	719 163,23	762 865,18	991 813,57

3- Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 79 793,89 € en 2020 contre 72 131,12 € en 2019. L'endettement par habitant représente 69,75 €.

(Population INSEE au 1^{er} janvier 2020 : 1 144 habitants)

Le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt due au SYDEC pour les travaux d'enfouissement de réseaux EP représente 4 367,71 € (compte 16876).

La structure de la dette ne représente pas de danger ; 100 % des prêts sont à taux fixe avec un indice euro.

4- Les ratios de la Commune

(Population INSEE au 1^{er} janvier 2020 : 1 144 habitants)

(Population INSEE au 1^{er} janvier 2019 : 1 135 habitants)

RATIOS	Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art.L2313-1 du CGCT)	2020	2019
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	661 €/hab	544,23 €/hab
Ratio 2	Produits des impositions directes/population	263 €/hab	261,89 €/hab
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	950 €/hab	845,87 €/hab
Ratio 4	Dépenses équipement brut / population	658 €/hab	322,41 €/hab
Ratio 5	Encours dette/population	814 €/hab	646,79 €/hab
Ratio 6	Dotation Globale Fonctionnement /population		155,22 €/hab
Ratio 7	Dépenses personnel/Dépenses Réelles Fonctionnement (DRF)	49,89%	58,13%
Ratio 8	Marge autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement dette en capital) /RRF	77,27 %	72,71%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (RRF)	69,26 %	38,11%
Ratio 10	Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	81,74 %	76,46%

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Les résultats de clôture 2020 du budget annexe irrigation s'établissent comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 145 872,28 €
- Déficit de la section d'investissement : 5 996,42 €

1- La section de fonctionnement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2019	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	113 375,60	120 131,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 500,00	12 520,00
65	Autres charges de gestion courante	53 849,14	60 806,43
66	Charges financières	2 027,58	1 805,38
68	Dotations provisions semi budgétaires		1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 827,51	46 514,42
	Total dépenses fonctionnement :	208 579,83	242 778,03

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2020
013	Atténuation de charges		34 012,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	226 160,28	229 280,38
73	Impôts et taxes	29 913,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1,05	0,94
77	Produits exceptionnels	13 276,69	6 010,98
002	Excédent de fonctionnement reporté	544,04	108 369,67
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	218 354,94	10 976,34
	Total recettes fonctionnement :	488 250,00	388 650,31

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'établissent à 242 778,03 € ;

Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (charges d'électricité, entretien stations et réseaux, assurance bris de machines, redevance agence eau Adour Garonne...).

Ces dépenses sont complétées par les dépenses de personnel (agents services techniques de la commune mis à disposition du service irrigation), la redevance CACG, les intérêts de la dette et l'amortissement des équipements.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 388 650,31 €.

Elles se composent comme suit :

- Refacturation des frais de campagne irrigation aux irrigants
- Remboursement TICFE 2017 et 2018
- Divers produits exceptionnels (droits d'entrée au réseau...)
- Amortissements des subventions perçues

2- La section d'investissement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2019	Réalisé 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	22 000,00	22 000,00
21	Immobilisations corporelles	72 922,29	24 534,50
23	Immobilisations en cours	25 638,87	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	215 342,01	166 300,50
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	218 354,94	10 976,34
	Total dépenses investissement :	554 258,11	223 811,34

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	91 000,00	171 300,50
13	Subventions d'investissement reçues	270 130,10	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 827,51	46 614,42
	Total recettes investissement :	387 957,61	217 814,92

En investissement, les travaux de modernisation se poursuivent (remplacement des bornes d'irrigation sur tout le réseau communal).

L'encours de la dette au 31/12/2020 est de 165 000 €.

En recettes d'investissement on retrouve l'affectation du résultat 2019 pour 171 300,50 €, les subventions d'équipement pour l'opération de restructuration de la station de pompage et des surpresseurs (Région Nouvelle Aquitaine et Agence de l'Eau Adour Garonne) et les opérations d'ordre entre sections (amortissement des équipements)

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR

Le résultat de clôture 2020 laisse apparaître un excédent d'investissement cumulé de 53 349,62 €.

Au 31 décembre 2020, il reste 1 lot à vendre sur les 28 lots de la phase I.

Fait à SOUPROSSE, le 22 mars 2021

Le Maire, Christian DUCOS



